



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2026-204

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2026

# Sommaire

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2026-10-01-00001 - DELEGATION SIGNATURE HEROUVILLE ST CLAIR LE  
MARAIS STATION SERVICE - Madame HAMON (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2026-10-01-00001

DELEGATION SIGNATURE HEROUVILLE ST CLAIR  
LE MARAIS STATION SERVICE - Madame  
HAMON

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM à MADAME FLORENCE HAMON**

**Le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,**

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville d'HEROUVILLE SAINT CLAIR le 20 novembre 2025, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie en date du 16 Octobre 2025 pour la prise en charge des études techniques et du portage foncier, et délibération du Conseil Municipal de la Ville d'HEROUVILLE SAINT CLAIR en date du 22 Septembre 2025,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SCP dénommée « Matthias MARGUERITTE, Jean-Charles LEFORT, Jean-Charles DESCLOS, Marie GAILLARD-CORNILLE et Benjamin ESNOL », titulaire d'un office notarial situé à CAEN (14000), 6 Rue du Docteur Rayer, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, ou tout autre notaire associé ou salarié de l'étude par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la commune d'HEROUVILLE SAINT CLAIR de l'ensemble immobilier bâti à usage de hangar, sis à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14200), Rue du Mont, Domaine de Beauregard, cadastré section BY numéro 20 d'une contenance totale de 08a 58ca, ainsi que de l'ensemble immobilier anciennement à usage de station-service sis à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14200), Lieudit « Le Marais » cadastré section BX numéros 4 et 5 pour une contenance totale de 48a 42ca, et par extension sur la commune de BLAINVILLE SUR ORNE (14550) cadastré section BO numéros 10, 12 et 13 pour une contenance totale de 26a 78ca, moyennant le prix de **UN EURO (1,00 EUR)** et qui sera réglé entre les mains du notaire ayant reçu l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à ROUEN, le 01/10/2026  
Le Directeur Général par intérim,

Notifiée à ROUEN le 01/10/2026  
à Madame Florence HAMON  
Bon pour accord,

Signé le 01/10/2026  
Gilles GAL

*Gilles GAL*

✓ Certifié par ✱ youtrust

Signé le 01/10/2026  
Florence HAMON

*Florence HAMON*

✓ Certifié par ✱ youtrust